

Mesdames et Messieurs les Etudiants
de BTSa Gestion et Protection de la
Nature du LEGTA de Sées

Dossier suivi par TB/LR

Objet : Rentrée scolaire 2024/2025

A Sées, le 5 juin 2024

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes de première année du BTSa Gestion et protection de la Nature est fixée le :

Lundi 9 Septembre 2024

À partir de 9h30, un café d'accueil vous sera proposé au self, vous aurez la possibilité de rencontrer l'infirmière et ou l'équipe administrative.

De 10h00 à 10h30, réunion de rentrée à l'amphithéâtre par l'équipe de direction.

De 10h30 à 12h15, vous serez accueillis en classe par votre coordonnateur BTSa.

Les activités pédagogiques commenceront à partir de 13h15.

Un essayage des équipements de protection individuelles (EPI) sera proposé le jour de la rentrée (voir page suivante).

Le certificat de scolarité 2024/2025 vous sera remis en début d'année scolaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur,



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – BTSA GPN

Un achat groupé de vêtements de travail et/ou EPI est organisé à des tarifs avantageux (moins de 35 euros pour les bottes, gants, protections auditive et visuelle) pour les étudiants n'ayant pas de protection individuelle ou bien si ceux-ci ne sont pas aux normes, ou usagés (voir tableau ci-après). **Un essai aura donc lieu le jour de la rentrée** : munissez-vous d'une paire de chaussettes épaisses. Pour ceux et celles qui disposent déjà d'EPI, apportez-les le jour de la rentrée.

Équipement OBLIGATOIRE	Équipement FACULTATIF pour travaux spécifiques (abattage, tronçonnage).
<p>✓ Gants anti-coupures : norme EN 420</p>  <p>+ norme EN 388 (dangers mécaniques) avec un niveau de performance par critère > ou = à 3.</p> 	<p>Équipement portant un logo représentant une tronçonneuse :</p>  <p>✓ Gants anti-coupures avec protection sur les 2 mains. Classe 1 (pour vitesse de chaîne 20m/s) : norme EN 381-7, 2000.</p> <p>✓ Botte ou brodequin : norme EN ISO 17249, 2013, classe 2.</p>  <p>✓ Cotte, pantalon ou jambières : norme EN 381-5, 1995. Classe 2. Type A ou + (B ou C).</p>  <p>✓ Casque forestier : norme EN 397 + EN 1731 (visière) + EN 352-3 (protection auditive).</p> 
<p>✓ Botte de sécurité : norme EN ISO 20345 : 2007 S3 ou plus (S4, S5) : botte à crampons, embout renforcé, semelle anti-perforation et protection dessus du pied.</p>	
<p>✓ Lunettes de protection à branches : Norme EN 166 : protection contre les projections</p>	
<p>✓ Protection auditive : arceaux anti-bruit</p>	
<p>✓ Cotte ou vêtements résistants (pantalon et veste à manches longues)</p>	
FORTEMENT RECOMMANDE	
<p>✓ Vêtement de pluie (pantalon et veste). Pas de normes pour ces équipements. Les vestes de pluie classiques peuvent faire l'affaire à condition d'être résistantes. Un modèle vous sera proposé lors de la commande collective mais avec un coût supplémentaire (veste et pantalon : 24 euros).</p>	
ATTENTION :	
<ul style="list-style-type: none"> - N'achetez pas d'équipements avant la rentrée (sauf vêtement de pluie si vous le souhaitez), attendez la commande collective. Des équipements non conformes ne permettront pas de participer aux chantiers - Passées les commandes collectives, les étudiants(es) qui ne seraient pas équipés(es) ne pourront pas participer aux chantiers. 	

Si vous souhaitez en savoir plus sur les EPI spécifiques et avoir quelques tarifs : WWW.zimmer.sa.com/blo-forestier/categorie/12-normes